

SEANCE DU 8 AVRIL 2014

Le huit avril deux mil quatorze à vingt heures trente minutes, les membres du conseil municipal de la commune d'Omonville la Rogue légalement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire dans la salle de la mairie sous la présidence de Michel CANOVILLE, Maire.

PRÉSENTS : Michel CANOVILLE, Pascal MONHUREL, Chantal LEBACHELEY, Patrick LEQUERTIER, BARBIER Eric, DUVAL Benoît, GUILLOU Isabelle, HOCHET Dominique, LE BERT Catherine, ALEXANDRE Fernand, VOISIN Eric, SAILLARD Murielle, GUILLOU Eric, ROUCAN Robert, LEPOITTEVIN-SEIGNEUR Virginie.

ABSENTS :

SECRETAIRE DE SEANCE : Catherine LE BERT

Indemnités du Maire et des Adjointes (DCM 2014.04.01)

Conformément à la loi du 27 février 2002, les communes de moins de 1000 habitants sont tenues d'allouer au maire l'indemnité maximale prévue par la loi pour la strate démographique à laquelle appartient la commune soit 500 à 999 habitants. Seule une décision expresse formulée par le conseil municipal peut diminuer le niveau de cette indemnité.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'allouer les indemnités aux maire et adjoints au taux maximum à partir du 29 mars 2014 soit :

Indemnité du maire :
31% de l'indice 1015 (1 178,45 € brut par mois)

Indemnité des adjoints :
8,25% de l'indice 1015 (313,62 € brut par mois)

Indemnité du receveur municipal (DCM 2014.04.02)

Le conseil municipal,

Vu l'article 97 de la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n°82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Décide à l'unanimité :

- De demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 80% par an
- Que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Madame Armelle CAU, Receveur
- De lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de 30,49 €

Composition des commissions (DCM 2014.04.03)

Commissions communales : le maire et les adjoints sont membres de droit de toutes les commissions communales

- ✓ **Tourisme et aménagement du site touristique du Hâble** : Murielle SAILLARD, Catherine LE BERT, Isabelle GUILLOU et Virginie SEIGNEUR
- ✓ **Bulletin municipal** : Virginie SEIGNEUR, Eric BARBIER et Catherine LE BERT
- ✓ **Evaluation des risques** : Isabelle GUILLOU, Robert ROUCAN et Murielle SAILLARD
- ✓ **Fêtes et cérémonies** : Virginie SEIGNEUR, Catherine LE BERT, Eric BARBIER et Fernand ALEXANDRE
- ✓ **Finances** : Dominique HOCHET, Eric VOISIN, Eric GUILLOU et Robert ROUCAN
- ✓ **Personnel** : Eric VOISIN, Eric BARBIER, Benoît DUVAL et Murielle SAILLARD
- ✓ **Plan communal de sauvegarde** : Benoît DUVAL, Isabelle GUILLOU et Fernand ALEXANDRE
- ✓ **Site internet** : Eric BARBIER et Eric GUILLOU
- ✓ **Travaux, urbanisme et fleurissement** : Robert ROUCAN, Eric VOISIN, Benoît DUVAL, Murielle SAILLARD et Catherine LE BERT

Délégations :

- ✓ **Commission communales des affaires scolaires** : Pascal MONHUREL, Eric BARBIER, Isabelle GUILLOU et Eric GUILLOU
- ✓ **AJIP** : Pascal MONHUREL, Catherine LE BERT, Dominique HOCHET et Isabelle GUILLOU
- ✓ **Commission d'appel d'offres** : Président : le Maire
 - Titulaires : Patrick LEQUERTIER, Robert ROUCAN et Eric VOISIN
 - Suppléants : Fernand ALEXANDRE, Murielle SAILLARD et Isabelle GUILLOU
- ✓ **Centre communal d'Action Sociale (CCAS)** : Chantal LEBACHELEY, Catherine LE BERT, Dominique HOCHET et Murielle SAILLARD
- ✓ **Centre départemental d'Action Sociale (CDAS)** :
 - Titulaire : Chantal LEBACHELEY
 - Suppléant : Michel CANOVILLE
- ✓ **Conseil portuaire**
 - Titulaire : Eric VOISIN
 - Suppléant : Fernand ALEXANDRE
- ✓ **Défense** : Michel CANOVILLE
- ✓ **Fête du Port** : Pascal MONHUREL, Isabelle GUILLOU, Eric GUILLOU, Patrick LEQUERTIER et Catherine LE BERT
- ✓ **Manche Numérique** :
 - Titulaire : Eric GUILLOU
 - Suppléant : Eric BARBIER
- ✓ **Monsieur Risque** : Michel CANOVILLE
- ✓ **Port-gestion des mouillages** : Pascal MONHUREL, Eric VOISIN et Fernand ALEXANDRE
- ✓ **Sécurité routière** : Michel CANOVILLE

- ✓ **SyMEL (Syndicat Mixte Equipement du Littoral) :**
 - Titulaire : Benoît DUVAL
 - Suppléant : Michel CANOVILLE
- ✓ **Syndicat intercommunal de gestion de l'épicerie :** Chantal LEBACHELEY, Michel CANOVILLE, Fernand ALEXANDRE et Virginie SEIGNEUR
- ✓ **Syndicat intercommunal de gestion de la bibliothèque :** Pascal MONHUREL, Dominique HOCHET, Eric BARBIER et Virginie SEIGNEUR

Taux d'imposition 2014 (DCM 2014.04.04)

Le conseil municipal, à l'unanimité décide de maintenir les taux d'imposition de 2013 pour l'année 2014 comme suit

Taxes	Base d'imposition	Taux	Produit assuré
Taxe d'habitation	382 000 €	11.93 %	45 573 €
Taxe foncier bâti	266 500 €	23.68 %	63 107 €
Taxe foncier non bâti	19 700 €	30.08 %	5 926 €
Total	668 200 €		114 606 €

Présentation des travaux de la communauté de communes de la Hague (DCM 2014.04.05)

Pascal MONHUREL présente les travaux en cours et à venir réalisés par la Communauté de Communes de la Hague sur la commune d'Omonville la Rogue :

Station d'épuration : Effacement des deux lagunes à côté du caravaning. La nouvelle station se trouvera à proximité du GAEC de la Belle Garde, en haut des Vieilles Rues. Les conseillers municipaux se demandent quelle sera l'autonomie de la nouvelle station en cas de coupure de courant. Pascal MONHUREL se renseignera auprès des services de la CCH. Il rappelle que la réunion de chantier a lieu tous les vendredis à 14 H et que les conseillers municipaux y sont conviés s'ils le souhaitent.

Etals de vente des pêcheurs : un petit bâtiment va être construit pour permettre aux pêcheurs professionnels de vendre leur pêche. Les conseillers se demandent comment les pêcheurs vont s'organiser pour vendre dans ce petit local.

Travaux de voirie : les prochains travaux prévus dans la programmation de la CCH sont : la route du restaurant scolaire, la RD 45 de la patte d'oie jusqu'à la résidence des arbres, l'élargissement du chemin des Vaux Matran et l'aménagement de la sortie de la buse de la Vallace au port.

Le Maire explique les différentes interventions de la CCH sur la commune :

- Les demandes d'intervention : ce sont des petits travaux demandés par la commune qui n'a pas le matériel ou le personnel nécessaire pour les réaliser. Ces travaux sont effectués rapidement.
- Les travaux d'entretien de voirie : ils sont prévus dans la programmation annuelle de la CCH
- Les travaux d'investissement sont des travaux plus coûteux qui s'inscrivent dans un programme à long terme.

Création d'un poste de remplaçant pour le secrétariat de mairie (DCM 2014.04.06)

Considérant l'absence prolongée d'une des secrétaires de mairie, le Maire propose au conseil municipal d'embaucher une remplaçante pour 10 heures par semaine afin d'assurer les heures de permanence soit le mardi de 13H30 à 17H30, le mercredi de 9H à 12H et le vendredi de 14H à 17H.

Le contrat sera renouvelé au fur et à mesure de la réception des arrêts de travail de la titulaire.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à recruter une remplaçante aux conditions ci-dessus.

Droit de préemption urbain (DCM 2014.04.07)

Le Maire présente une déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis au droit de préemption urbain concernant la parcelle A 959 lieu-dit La Ferme de Bas appartenant à Madame Jacqueline DUVAL.

Benoît DUVAL ne prend pas part à la délibération.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas exercer son droit de préemption urbain sur cette parcelle.

Chalets au camping – modification des conditions générales de vente (DCM 2014.04.08)

Chantal LEBACHELEY explique au conseil municipal que lors de la formation de l'agent sur le logiciel de gestion des réservations, le formateur a conseillé d'ajouter les formules suivantes dans les conditions générales de vente :

- « en cas d'annulation plus de 60 jours avant la date d'arrivée, 50% de l'acompte seront retenus »
- « en cas d'annulation moins de 60 jours avant la date d'arrivée, l'acompte sera retenu en totalité à titre de dédit »

Adopté à l'unanimité.

Emission Midi en France (DCM 2014.04.09)

Les plans fournis indiquent la manière dont le dispositif de l'émission sera mis en place. Le plateau de l'émission se situant principalement face à la mer entre la Douanette et la petite cabine de plage.

La circulation pendant les tournages (c'est-à-dire de 10h à 15h le lundi 21 avril et de 10H15 à 13H30 le mardi 22 avril) se fera exclusivement par l'accès côté terrains de tennis.

Les riverains de la rue du Hâble pendant l'interruption de circulation sur le front de mer seront prévenus et pourront reprendre la rue du Hâble en sens inverse. Il est vraisemblable que des feux de chantier seront installés.

Questions diverses :

- ✓ Le maire présente, aux nouveaux conseillers municipaux, dans les grandes lignes le budget 2014 avec les principales recettes et dépenses.
- ✓ L'AJIP demande l'autorisation au conseil municipal de repeindre les murs de la maison des jeunes et de faire réaliser un graph sur le mur du fond. Le conseil municipal donne son accord.

- ✓ Candélabres au camping : nous sommes toujours en attente du devis d'INEO. Dans tous les cas, quel que soit le devis choisi, le délai d'approvisionnement est de 6 semaines.
- ✓ Visite du patrimoine touristique (camping, chalets, gîtes de mer, caravanning, base nautique et canot de sauvetage) le vendredi 11 avril à 17H30.
- ✓ Commission des finances pour la préparation des subventions 2014 : le mardi 22 avril à 20H30
- ✓ Permis de construire de Virginie SEIGNEUR (elle ne prend pas part à la délibération) : le conseil municipal émet un avis favorable au projet présenté pour la mise en place de deux chalets sur son terrain situé au 24 bis Rue du Hâble.
- ✓ Logements vacants à la résidence des Arbres (2 F4 et 1 F5) : un avis dans la presse et sur le site du « bon coin » sera fait.
- ✓ Le Maire propose que les convocations du conseil municipal soient envoyées par mail aux conseillers mais à condition que chacun envoie un accusé réception à la mairie. Le conseil municipal donne son accord.
- ✓ Bal du 14 juillet : les pêcheurs professionnels vont faire venir le groupe La Rue Kétanou. Le conseil municipal se demande comment va être organisée la logistique de cet événement. Pascal MONHUREL rencontrera l'association pour faire le point.

La séance est levée à 23H30

NOM et Prénom	Emargement ou motif de non-signature	NOM et Prénom	Emargement ou motif de non-signature
CANOVILLE Michel		LE BERT Catherine	
MONHUREL Pascal		ALEXANDRE Fernand	
LEBACHELEY Chantal		VOISIN Eric	
LEQUERTIER Patrick		SAILLARD Murielle	
BARBIER Eric		GUILLOU Eric	
DUVAL Benoît		ROUCAN Robert	
GUILLOU Isabelle		SEIGNEUR virginie	
HOCHET Dominique			